

Image not found or type unknown



## commandement de payer valant saisie

Par **moutamalle**, le **22/12/2018** à **11:36**

bonjour.

nous avons reçu un commandement de payer valant saisie. nous n'avons pas reçu de titre exécutoire. ils se sont basé sur l'acte notarié qui ne contient aucun élément sur la saisie. peut on se baser sur ça pour faire annuler la saisie devant le jex?

Par **youris**, le **22/12/2018** à **18:07**

Bonjour

Un acte notarié peut valoir titre exécutoire sous certaines conditions en particulier si la somme est déterminée.

Salutations